AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261107-DE
Reçu le 13/11/2026

Délibération n° 26 11 07

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/11/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Délibération n° 26 11 07

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi six novembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : *Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Elodie Loretz, Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés : *Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Anaïs Migone par Monsieur Maurice Tamazout, Madame Michelle Noero par Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.*

Absents : *Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Jean-Pierre Roch et Daniel Sfecci.*

Monsieur Dominique Josse a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L5211-5-1 et L5214-16,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L132-4, L132-13, L132-14, D132-7 à R132-10-1,

AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261107-DE
Reçu le 13/11/2026

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2026 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays des Paillons,

Vu l'arrêté communautaire n°DG2026-15 portant délégation de fonction et de signature à Madame Christine BEILLE TOURSCHER et notamment « *Dans le cadre de la compétence communautaire en matière de politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire, elle contribue à la mise en œuvre des actions de prévention de la délinquance. À ce titre, elle participe à l'animation et au suivi du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), en lien avec les communes membres et les partenaires institutionnels, afin de renforcer la coordination territoriale et de promouvoir une approche concertée en matière de sécurité et de tranquillité publique* ».

Considérant que la CCPP exerce notamment en compétence supplémentaire *« prévention de la délinquance, avec notamment la création et l'animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité, de prévention de la délinquance »*

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, propose de créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui a vocation à constituer le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance au niveau local. Il s'agit d'une instance intercommunale autour de laquelle doivent se mobiliser les institutions et les organismes publics et privés concernés par la lutte contre l'insécurité et la délinquance.

Dans le respect des compétences des Maires, le développement d'une politique intercommunale de prévention constitue une réponse utile à la mobilité de la délinquance sur le bassin de vie, dépassant le territoire d'une seule commune. Il constitue le cadre d'organisation des collaborations et coopérations effectives des différents acteurs de l'Etat et des collectivités. Le CISPD favorise l'échange d'informations entre les acteurs, la prise en compte des attentes de la population et de l'aide aux victimes. Il dresse le constat des actions de préventions existantes, définit des objectifs et des programmes d'actions coordonnés dont il suit l'exécution.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,

- **Décide** de créer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour le territoire du Pays des Paillons.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 30
Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo
Contre : /
Abstention : /

AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261107-DE
Reçu le 13/11/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
D. JOSSE

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PALLONS - 06
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC